

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Crépi ciment 111

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Crepi ciment 111

Code du produit 401111, 404111 (Silo)

UFI FA64-3VWK-C23W-XG0W

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Plâtres

mélange Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Granol AG

société/entreprise Zeughausstrasse 5 CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96 / [8-17h]

F +41 41 926 96 86

info@granol.ch, www.granol.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse

CH-8028 Zürich

T 145 / +41 44 251 51 51 [international] [24h]

Date d'émission 01.06.2023

Version 5

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

Inhalation, Catégorie 3, H335

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/ protection des yeux. P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

immédiatement et abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

/entilé.

P501e: Produit/son récipient doivent être éliminés d'une manière

sûre.

Informations supplémentaires

: Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Identificateur de produit

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] , No.-CAS 65997-15-1, No.-

CE 266-043-4

Hydroxyde de calcium, No.-CAS 1305-62-0, No.-CE 215-137-3

2.3. Autres dangers

Le Chrom(VI) réduction:

La préparation est le chrome (VI) libre, parce que la teneur en chrome sensibilisant (VI) a été réduite par des ajouts à moins de

2 ppm dans la partie de ciment.

Pré-requis pour l'efficacité du chrome (VI) la réduction est le stockage approprié et le respect de la durabilité. Réagit avec l'humidité très alcalin. Le décalage avec le produit peut provoquer un contact prolongé (par exemple, les genoux dans le produit humide) en raison de l'alcalinité de graves dommages de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm]	5% - 80 %	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	NoCAS: 65997-15-1 NoCE: 266-043-4
Hydroxyde de calcium	< 20%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	NoCAS: 1305-62-0 NoCE: 215-137-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute

exposition importante.

Contact avec la peau Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse

sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil

intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire

vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas

graves.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter

l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact

avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans

des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Dans le récipient fermé et sec, le produit est à 6 mois après la date de production plus durables. Date de production: voir l'emballage. Classe de stockage 13.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] (CAS 65997-15-1) Switzerland - Occupational Sensitizer (dust)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational 5 mg/m3 TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

2.1

Switzerland - Occupational 5 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des

aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection

respiratoire approprié. Masque à poussière efficace. Demi-masque

avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps

de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection

individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance

dangereuse au poste de travail.

Date d'impression 15.11.2023 Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre.
Couleur Gris.
Odeur Irritant.

Seuil olfactif Non déterminé.

Point/intervalle de fusion: Non déterminé.

Point/intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair

Vitesse d'évaporation:
Inflammabilité:
Limites d'explosivité:
Pression de vapeur:
Densité gazeuse:
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

Densité relative: 1.5 - 3

Hydrosolubilité: partiellement soluble **Coefficient de partage (n-** Non déterminé.

octanol/eau):

Température d'auto- Non déterminé.

inflammabilité:

Température de décomposition: Non déterminé. **Viscosité:** Non déterminé.

Propriétés explosives: aucun **Propriétés comburantes:** aucun

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du

Produit

Masse volumique apparente 0.9 - 1.3 g/ml.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 10.3

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en

utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Éviter l'humidité.

10.5. Matières incompatibles Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts. Corrode

les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

Date d'impression 15.11.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

DL50/orale 7340 mg/kg. (NIH)

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproductionNe contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

LC50/96h/poisson 195 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Immobile.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme

persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

Catégorie de risques pour l'eau (CH): B WGK-D: 1 - pollue

fablement l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Ne pas vider dans les égouts ou évacué avec les déchets urbains. Mélanger le reste de matériau avec de l'eau, laisser durcir et

éliminer les déchets de construction tels que le béton. No de déchet

suivant le CED: 10 13 14.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé. Les emballages vides doivent

être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage,

leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Aucun(e).

Ciment Portland [Cr (VI) < 0.2 ppm] (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Chemical Risk

Use restricted. See annex 2.16 in the regulations

Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances

15.2. Évaluation de la sécurité

Non demandé.

chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-

produits [CH]

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la

littérature.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases

H315: Provoque une irritation cutanée.

mentionnées aux sections 2 et 3

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de

formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Mode d'emploi Voir mode d'emploi de produit. Conserver hors de la portée des

enfants.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de

sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de

manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à

disposition, utilisation et élimination dans des conditions

satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées

comme une garantie ou considérées comme des spécifications de

qualité.

2.1